

Demande de remboursement de la prime corona

(200 euros par travailleur en cas d'occupation à temps plein pendant toute la période de référence)

• Octroi au pro rata sur la base de la fraction d'occupation

• Le calcul du montant se fera au pro rata sur la base des prestations qui ont été effectuées au cours de la période de référence du 01.11.2020 au 31.10.2021

• Des suspensions sont assimilées aux prestations effectives, à l'exception de l'incapacité de travail de plus de 3 mois (à compter du premier jour du salaire garanti), du crédit-temps à temps plein et du congé thématique à temps plein

Vous pouvez demander le remboursement en envoyant ce formulaire à : kristine.simons@swfkleiding.be

Le remboursement ne peut être effectué que si les preuves suivantes sont fournies :

1. Liste des chèques à payer par le secrétariat social
2. Facture du fournisseur de chèques

Employeur:	
Numéro Fonds si connu :	
Numéro BCE :	
N° compte bancaire de l'employeur :	BE

	Nombre de travailleurs pendant la période de référence	Montant total de la prime corona	Montant charges sociales (16,5, %)	Coûts fournisseur de chèques	Total
Ouvriers CP 109					
Employés CP 215					

EXEMPLE	Nombre de travailleurs pendant la période de référence	Montant total de la prime corona	Montant charges sociales (16,5, %)	Coûts fournisseur de chèques	Total
Ouvriers CP 109	5	925	152.63	25.00	1,102.63
Employés CP 215	2	150	24.75	10	184.75